

DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 3 mars 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 17 février 2022	

N° 5

**Mise en œuvre du dispositif de téléassistance**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 3 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- M. BESSEYRE, Mme BETHUNE, M. BOYER, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DERRE, M. GAUMET, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. MEYNIER, M. PERRET, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLEE, M. VEYSSIERE.

**Membres ayant voix consultative**

- M. GALPIER, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

**Membres de droit**

- M. RAGOT, représentant le Préfet du Puy-de-Dôme.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : Mme BRUN, M. DA SILVA, M. DESFORGES, Mme DURON, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. SOUCHAL.
- **Suppléants** : Mme BERNARD, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.
- **Membres de droit** : M. MATHIEU, Payeur départemental.

Le SDIS assure depuis plus de 3 décennies une prestation au bénéfice du Conseil départemental en matière de téléassistance. Ce dispositif concerne actuellement près de 7 000 contrats représentant 7 300 abonnés puydinois en leur permettant un maintien à domicile « sécurisé » et 40 emplois au sein du SDIS 63.

Le marché liant le Conseil départemental et le SDIS est arrivé à échéance au 31 décembre 2021. Des travaux préparatoires conjoints ont permis de réviser et amender le contrat en amont d'une reconduction.

Il résulte que le contrat a été signé afin de permettre le maintien de cette prestation au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il définit la mise en œuvre du dispositif départemental de téléassistance, par l'installation, la vérification chez les abonnés des matériels, la réception des appels des abonnés, l'accompagnement et la sécurisation de ces derniers en cas de nécessité.

Les principales évolutions par rapport aux contrats 2018/2021 sont :

- Évolution de la tranche financière relative à la gestion de 175 abonnés de 45 500 euros en 2021 à 48 000 euros en 2022 ;
- Définition des index annuels de modulation du montant des tranches financières ;
- Financement par bons de commande trimestriels avec possibilité d'excédent pour le SDIS 63.

Ces évolutions devraient permettre d'équilibrer le budget annexe déficitaire.

D'autres évolutions concernent la démarche procédurale :

- Création d'un rapport trimestriel d'activité en supplément du rapport annuel ;
- Intégration des données relatives au RGPD.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

## DELIBERATION

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**


- **d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre du dispositif de téléassistance**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le - 3 MARS 2022

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,

  
Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie  
et de secours du Puy-de-Dôme  
Jean-Paul COUZIN

Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20220310-22\_07356-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2022  
Date de réception préfecture : 10/03/2022